

PROVINCE DE QUÉBEC

**AVIS PUBLIC  
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Charlemagne, que le Conseil municipal, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le mardi 9 décembre 2025 à 19h00, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Identification du site concerné :  
18 rue St-Alexis, lot 1 948 512, zone R-18

Nature et effet :

Cette dérogation aurait pour effet de permettre l'aménagement d'un deuxième logement à l'intérieur du bâtiment principal, alors que la marge de recul latérale en direction des lots 1 948 509 (12-16 rue St-Alexis) et 1 948 508 (87-89 rue du Sacré-Cœur) est de 1.12 mètre. La grille des spécifications de la zone R-18 du *Règlement de zonage numéro 05-384-15*, prescrit une marge minimale de recul latérale de 2 mètres pour un bâtiment bifamilial.

2. Identification du site concerné :  
107-109 rue Notre-Dame, lot 1 948 469, zone CR-6

Cette dérogation aurait pour effet de permettre l'aménagement de trois logements à l'intérieur du bâtiment principal, alors que la marge de recul latérale en direction du lot 1 948 426 (105-105A rue Notre-Dame) est de 1.46 mètre. La grille des spécifications de la zone CR-6 du *Règlement de zonage numéro 05-384-15*, prescrit une marge minimale de recul latérale de 2 mètres pour un bâtiment trifamilial.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à ces demandes, lors de cette séance ordinaire.

Donné à Charlemagne ce 24 novembre 2025



Virginie Riopelle  
Directrice générale adjointe et greffière

---

**CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE**

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice générale adjointe et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 et son amendement déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 24 novembre 2025, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 24 novembre 2025.

Donné à Charlemagne ce 24 novembre 2025



Virginie Riopelle  
Directrice générale adjointe et greffière